

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 11 août 2010

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **onzième jour du mois d'août deux mille dix**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Alarie, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Claude Brouillette	Dany Poulin
Denis Lamy	Louise Rocheleau Laporte
Yvon Lemire	Pierrette Rouillard

ABSENCES MOTIVÉES

Nathalie Bellerose

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Nathalie Jolin

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Yvan Beauregard	Directeur du Service des ressources humaines
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.
Monsieur Claude Alarie, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2010

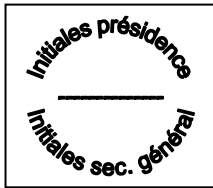
02-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2010 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le président salue l'assistance.



DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

JEUNES ENTREPRISES MAURICIE / CENTRE DU QUÉBEC / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de Jeunes Entreprises Mauricie/Centre du Québec par la participation à un tournoi de golf au Club de Golf Du Moulin, le jeudi 23 septembre 2010;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

03-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR DANY POULIN, COMMISSAIRE,

DE faire l'acquisition de 2 billets, à raison de 140,00 \$ par billet, pour la participation à ce tournoi de golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MAISON DES JEUNES DE POINTE-DU-LAC / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Maison des Jeunes de Pointe-du-Lac par la participation à un tournoi de golf au Club de golf de Pointe-du-Lac le samedi 18 septembre 2010;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

04-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

DE faire l'acquisition de 2 billets, à raison de 70,00 \$ par billet, pour la participation à ce tournoi de golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CHAMBRE DE COMMERCE MRC DE MASKINONGÉ / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Chambre de commerce de la MRC de Maskinongé par la participation à un tournoi de golf au Club de golf de Louiseville le vendredi 20 août 2010;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

05-CE/10-08-11

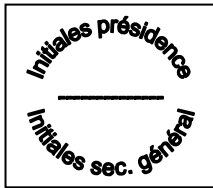
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,

DE faire l'acquisition de 2 billets, à raison de 110,00 \$ en tant que membre de la Chambre de commerce de Maskinongé, et ce, pour la participation à ce tournoi de golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PLACE AUX JEUNES – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour le projet Place aux jeunes du Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières / MRC des Chenaux qui se déroulera au cours de l'année scolaire 2010-2011;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 11 août 2010

CONSIDÉRANT l'objectif du projet qui est de faire découvrir aux participants le potentiel de la ville de Trois-Rivières et de leur fournir les outils nécessaires pour concrétiser le désir des jeunes à venir ou revenir s'établir pour réussir leur carrière;

CONSIDÉRANT que le projet est offert aux jeunes adultes, âgés entre 18 et 35 ans, qui ont terminé leurs études ou sont en voie d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires et qu'un volet sera aussi offert aux jeunes de 14 à 17 ans;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

06-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

QU'un montant de 500,00\$ soit versé au projet « Place aux jeunes pour la ville de Trois-Rivières ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS - PERSONNEL DE SOUTIEN (SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE) ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

CONSIDÉRANT la consultation du Comité des relations du travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.22 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

07-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

QUE la planification des effectifs 2010-2011 du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année scolaire 2010-2011 soit acceptée telle qu'elle a été présentée le 13 août 2010 en tenant compte des abolitions de postes prévues au 17 août 2010 et que ledit document soit déposé en annexe au procès-verbal.

QUE la Commission scolaire mette fin à l'emploi des personnes salariées à l'essai dont le poste est aboli ou qui seront déplacées lors de la séance d'affectation, et ce, conformément à la clause 7-3.22.

QUE la Commission scolaire procède à la mise à pied ou à la mise en disponibilité de la personne salariée régulière qui ne peut obtenir un poste à la suite de l'application des clauses 7-3.27 à 7-3.32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ABOLITION DE POSTES

CONSIDÉRANT le poste de secrétaire laissé vacant aux Services éducatifs de la formation professionnelle, de la formation des adultes et du service aux entreprises;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

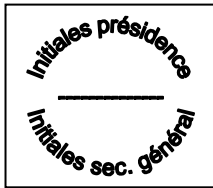
08-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

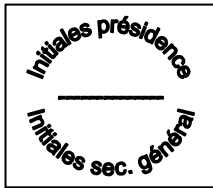
QUE le poste de secrétaire (poste régulier à temps complet 35 heures/semaine) aux Services éducatifs de la formation professionnelle, de la formation des adultes et du service aux entreprises soit aboli à compter du 16 août 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

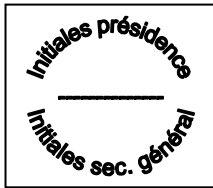
CONSIDÉRANT le poste d'agent de bureau classe principale laissé vacant au Service du transport scolaire;



- CONSIDÉRANT** la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 09-CE/10-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,
- QUE le poste d'agent de bureau classe principale (poste régulier à temps complet 35 heures/semaine) au Service du transport scolaire soit aboli à compter du 9 août 2010.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- PERSONNEL DE SOUTIEN – ENGAGEMENTS**
- CONSIDÉRANT** les besoins d'une agente ou d'un agent de bureau classe 1 au Service des ressources humaines;
- CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 10-CE/10-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR DANY POULIN, COMMISSAIRE,
- QUE madame Josée Boivin soit engagée à titre d'agente de bureau classe 1 au Service des ressources humaines, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 1^{er} juillet 2010.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT** les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'école à l'école Saint-Paul;
- CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 11-CE/10-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,
- QUE madame Nathalie Cloutier soit engagée à titre de secrétaire d'école à l'école Saint-Paul, à temps complet (30 heures/semaine – poste à caractère cyclique), à compter du 9 août 2010.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT** les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'école à l'école alternative Saint-Sacrement;
- CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 12-CE/10-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,
- QUE madame Carine Bergeron soit engagée à titre de secrétaire d'école à l'école alternative Saint-Sacrement, à temps complet (30 heures/semaine – poste à caractère cyclique), à compter du 16 août 2010.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT** les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire à l'école secondaire des Pionniers;



- 13-CE/10-08-11
- CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,
- QUE madame Suzie Dessureault soit engagée à titre de secrétaire à l'école secondaire des Pionniers, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 1^{er} juillet 2010.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT** les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire à la Direction générale;
- CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 14-CE/10-08-11
- IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,
- QUE madame Valérie Gagnon soit engagée à titre de secrétaire à la Direction générale, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 9 août 2010.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT** les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire à l'école Chavigny;
- CONSIDÉRANT** l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 15-CE/10-08-11
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,
- QUE madame Karine Duhaime soit engagée à titre de secrétaire à l'école Chavigny, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 9 août 2010.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 16-CE/10-08-11
- IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE, de siéger à huis clos. Il est 19H11.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CESSATION DÉFINITIVE D'EMPLOI – PERSONNEL DE SOUTIEN**
- Monsieur Michel Morin, directeur général, présente les motifs à l'appui de la recommandation de cessation définitive d'emploi d'un membre du personnel de soutien.
- Madame Odette Brûlé, présidente du syndicat du soutien, s'adresse aux membres du Comité exécutif.
- À 19H20, Monsieur Dany Poulin quitte son siège.**
- 17-CE/10-08-11
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, de revenir en séance publique. Il est 19H32.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



CESSATION DÉFINITIVE D'EMPLOI – PERSONNEL DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT l'avis d'intention de la Commission scolaire de procéder au congédiement de madame Sandra Maël;

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs contenus dans cet avis adressé à madame Sandra Maël par le directeur général en date du 17 juin 2010;

CONSIDÉRANT les interventions de la représentante du syndicat au nom de madame Sandra Maël;

CONSIDÉRANT l'article 8-4.00 de la convention collective du personnel de soutien;

18-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

QUE madame Sandra Maël soit congédiée à compter du 11 août 2010 en raison de son manque de jugement, son inconduite, sa déloyauté et son insubordination.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 19H34, Monsieur Dany Poulin reprend son siège.

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE QUALITECH

CONSIDÉRANT le besoin d'ajout de postes de travail dédiés aux élèves qui nécessite l'achat de machines à souder pour la formation offerte en soudage;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des réponses reçues des trois (3) fournisseurs à l'appel de propositions sur invitation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

19-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

D'AUTORISER le directeur du Centre de formation professionnelle Qualitech à retenir la proposition du fournisseur Oxygène Pro-Tech inc. et procéder à l'achat d'équipement requis en soudage pour la somme de 81 000,00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION – EMPRUNTS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que des emprunts temporaires doivent être effectués selon les besoins de la Commission scolaire pour ses opérations;

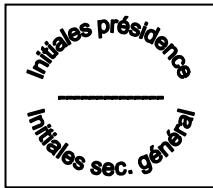
CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu l'autorisation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour contracter des emprunts temporaires au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 pour des marges mensuelles n'excédant pas :

- Juillet 2010 42 958 142 \$
- Août 2010 48 858 768 \$
- Septembre 2010 60 055 412 \$
- Octobre 2010 63 863 743 \$
- Novembre 2010 61 945 309 \$
- Décembre 2010 64 609 135 \$

Pour ses dépenses de fonctionnement et d'investissements;

20-CE/10-08-11

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE,



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 11 août 2010

QUE le président du Conseil des commissaires et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis par la Banque Nationale du Canada relativement à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS ET DE LA TOITURE À L'ÉCOLE JEAN-GODEFROY - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de Réfection des murs extérieurs et de la toiture à l'école Jean-Godefroy;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité des produits utilisés par les sous-traitants;

CONSIDÉRANT la recommandation de Hélène Beaudry, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

21-CE/10-08-11





IL EST PROPOSÉ PAR DANY POULIN, COMMISSAIRE,

QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Jean-Guy Rheault inc., au montant de 386 800 \$, excluant les taxes, pour le projet de Réfection des murs extérieurs et de la toiture à l'école Jean-Godefroy, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

QUE le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et le directeur général, M. Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Listes des chèques émis – Mai et juin 2010
-  Listes des frais de déplacement – Mai et juin 2010
-  Rapports du comité de vérification des comptes – Mai et Juin 2010
-  Liste des contrats d'investissement octroyés en juin et juillet 2010

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19H38, PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

Le président

La secrétaire générale